

## **Plan Local d'Insertion Economique de Besançon - Signature d'un protocole d'accord avec l'Etat - Création de l'Association «Le PLIE de Besançon» - Désignation des délégués**

*M. l'Adjoint JEANNEROT, Rapporteur* : Le Conseil Municipal, lors de sa séance du 17 janvier 1994, s'est prononcé favorablement pour la mise en place d'un Plan Local d'Insertion Economique à Besançon.

Il est rappelé aux membres de l'Assemblée que le PLIE est destiné à favoriser le retour à l'emploi des personnes les plus en difficulté ; il est initié par une Collectivité Locale ou un regroupement de Collectivités Locales. Le PLIE permet de mobiliser sur des objectifs quantitatifs et qualitatifs clairement identifiés l'ensemble des acteurs intervenant au plan local en faveur de l'insertion : communes, département, région, entreprises, organismes socio-professionnels, structures d'insertion et réseaux associatifs aux côtés de l'Etat.

Le PLIE doit d'abord s'appuyer sur un partenariat clair entre l'Etat et les Collectivités Locales, reposant sur une forte volonté communale d'accentuer l'effort en faveur de l'accès à l'emploi des personnes en difficulté.

Le PLIE a pour objet d'améliorer l'accès à l'emploi d'un nombre donné de personnes en grande difficulté, susceptibles d'accéder à un emploi dans le secteur marchand grâce aux actions spécifiques engagées dans le cadre du PLIE.

Le PLIE doit permettre d'assurer de véritables parcours individualisés vers l'emploi, intégrant accueil, orientation, accompagnement social, aide à la recherche d'emploi, formation en alternance, mise en situation de travail et suivi dans l'emploi, et qui s'appuient sur l'ensemble des dispositifs et structures existants pour en améliorer l'efficacité.

Pour fonctionner de façon satisfaisante, il doit établir des synergies entre les différents acteurs de l'insertion et il doit également bénéficier d'une implication forte de l'ensemble des composantes du service public de l'emploi et des organismes sociaux.

Les sources de financement du PLIE sont les suivantes :

- crédits de la Collectivité Locale initiatrice,
- crédits contractualisés de l'Etat au titre de la politique de la ville,
- crédits de droits communs de l'Etat,
- crédits des autres collectivités territoriales (Département et Région),
- crédits du Fonds Social Européen spécifiques aux PLIE,
- autres financeurs éventuels.

Les actions finançables par le FSE sont :

\* les actions de formation professionnelle, de préformation, y compris la mise à niveau des connaissances, l'orientation et le conseil,

\* les aides à l'emploi limitées dans le temps,

\* le développement de structures appropriées de formation, d'emploi et de soutien.

\* \* \*

Suite à la décision du Conseil Municipal, tous les partenaires potentiels du dispositif (Collectivité Territoriale, Entreprises, Associations, etc.) ont été réunis dans des groupes de travail.

Leur réflexion a porté sur les thèmes suivants :

- parcours : organisation et logistique,
- offre d'insertion et de formation,
- placement et suivi dans l'emploi,
- relations avec les entreprises.

Les conclusions et les propositions de ces groupes ont été remises au cours d'une réunion plénière le 7 juillet 1994 et ont permis d'établir le projet définitif du PLIE (voir document annexe).

Dans le cadre de la politique d'action sociale menée par la Ville, le Conseil Municipal est invité :

- à autoriser M. le Maire à signer avec M. le Préfet de Région, représentant l'Etat, le protocole d'accord pour la mise en place du PLIE de la Ville de Besançon,

- à autoriser M. le Maire à créer l'association «*PLIE de Besançon*» chargée de la gestion du dispositif et à accomplir les formalités nécessaires,

- à décider du versement d'une participation de 250 000 F à cette structure qui sera imputée au Budget Primitif 1995 de la Ville de Besançon, chapitre 955, sous-chapitre 2, article 657.44000,

- à désigner M. le Maire, qui sera Président de Droit de l'association ainsi que 6 membres du Conseil Municipal appelés à siéger à l'Assemblée Générale Ordinaire :

. Mmes VIEILLE-MARCHISET, DUFAY, MM. BARETJE, DAHOUI, PINARD et Mme CAMPBELL

. de plus et parmi ceux-ci, désigner M. le Maire, Président de droit ou son représentant Mme le Premier Adjoint, Mme DUFAY, MM. BARETJE, DAHOUI, PINARD et Mme CAMPBELL pour siéger au Conseil d'Administration de l'Association.

Enfin, il est précisé que :

- M. le Préfet ou son représentant, le Délégué Départemental du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle,

- un représentant de l'ANPE,
- un représentant de l'AFPA,
- M. le Président du Conseil Général,
- un représentant de l'Office Public d'HLM de Besançon,
- un représentant des Chambres Consulaires,
- un représentant des organisations professionnelles,
- un représentant du Centre Communal d'Action Sociale,
- un représentant de la Mission Locale

sont également sollicités pour participer à cette structure.

**M. JEANNEROT :** Mes chers collègues, il est difficile d'intervenir derrière de tels sujets et je me prends à rêver quelques minutes ; j'aimerais que la lutte contre l'exclusion déclenche de telles passions ! Je suis sûr que cela nous aiderait à avancer bien plus vite.

Vous le savez, plus de 5 millions de personnes dans notre pays vivent en-dessous du seuil de pauvreté et ici à Besançon, ces statistiques ont des visages d'hommes et de femmes que vous connaissez, puisqu'elles fréquentent vos permanences ; je les reçois moi-même chaque semaine et c'est en pensant à elles que le 17 janvier dernier je vous ai proposé ici au Conseil Municipal un dispositif à double élément, ces deux éléments étant indissociables et complémentaires.

Le premier élément porte sur la réorganisation en profondeur de l'action sociale de la Ville. Je vous avais dit notamment que notre volonté était d'immerger les travailleurs sociaux en formation pluridisciplinaire dans les quartiers de la ville ; c'est aujourd'hui chose faite, ce fut une réforme difficile à conduire, car lancer le changement ne va jamais de soi. Puis-je me permettre, je crois que je suis dans cette assemblée un intervenant trop bavard, mais compte tenu me semble-t-il de l'importance de l'enjeu et des populations qui sont concernées par cette question, de requérir de votre part un peu d'attention ? Je disais que nous avons d'abord réorganisé l'action sociale sur notre ville. Les choses ont été difficiles mais aujourd'hui nous sommes même sur le point de signer un accord avec le Département, ce qui constitue une avancée très considérable, puisque l'année dernière encore nous étions dans une situation floue, la partition des rôles devient aujourd'hui plus claire.

Le deuxième élément du dispositif c'était la mise en place du Plan Local d'Insertion Economique (PLIE) pour permettre notamment à ces travailleurs sociaux répartis sur les quartiers d'être porteurs de solutions nouvelles notamment destinées aux plus démunis. Vous aviez, je le rappelle alors, voté unanimement et sans faille sur cette proposition et j'ai voulu y voir pour ma part votre volonté d'être pleinement solidaire par rapport à cette politique.

Aujourd'hui, le PLIE entre dans sa phase opérationnelle, ce qui vous est présenté ce soir est complètement conforme aux principes que j'avais définis le 17 janvier dernier. En évitant d'être redondant et si vos capacités d'attention peuvent m'être accordées encore quelques instants sur un sujet qui est clair et relativement simple mais qui intervient dans un environnement institutionnel et administratif assez complexe, je voudrais vous proposer quelques points de repère autour des questions suivantes. Première question, qu'avons-nous fait depuis le 17 janvier 1994 ? Deuxième question, à quoi sert le PLIE que nous vous proposons ? Troisième question, comment est-il financé ? Quatrième question et j'apporterai des réponses brèves, comment concrètement fonctionnera ce PLIE ? Et enfin dernier point, pourquoi vous propose-t-on une association ad hoc ?

Première question, qu'avons-nous fait depuis le 17 janvier ? D'abord, nous avons fait un état des lieux qui a mis en évidence un nombre important de postes d'insertion sur la ville et l'effort conséquent fait non seulement par la Ville mais également par d'autres opérateurs. De plus, il est dit dans ce travail de diagnostic, que les acteurs étaient trop cloisonnés et que les actions d'insertion ne débouchaient pas vers des emplois dans le secteur économique et dans le secteur marchand. En d'autres termes, ces emplois restaient centrés sur eux-mêmes. Depuis et je veux insister sur ce point, nous avons conduit près de 40 réunions de travail avec l'ensemble des acteurs qui interviennent dans le champ de l'insertion, que ce soit les associations, que ce soit le service public de l'emploi, que ce soit les entreprises. Et nous avons, à la faveur de ces réunions, mis au point un plan que je voudrais présenter dans ses grandes lignes. Simplement, ces réunions ont mis en évidence le besoin d'une coordination, d'une mise en synergie de tous les efforts et je crois que ce plan répond pleinement à cette nécessité.

A quoi sert ce PLIE que nous vous proposons ? Je voudrais, là aussi, être très simple quitte à être réducteur. Je rappelle que ce dispositif a été mis en place par Martine AUBRY alors qu'elle était Ministre du Travail. Elle souhaitait ainsi mettre à la disposition des villes, je dis bien des villes et des seules villes, un outil de lutte contre l'exclusion. Ce n'est en aucun cas bien entendu un dispositif de lutte contre le chômage, il y a là-dessus des dispositifs plus larges qui existent pour ce faire. Je précise aussi que ce dispositif a été repris par le Gouvernement actuel et ce que nous vous proposons ce soir est conforme à l'épure fixée par l'Etat. Concrètement, le PLIE de Besançon aura vocation de reconduire à l'emploi sur la durée du plan, c'est-à-dire sur la durée du contrat de ville, près de 1 000 Bisontins choisis parmi les publics durablement exclus que sont les chômeurs longue durée, les jeunes sans qualification et les bénéficiaires du RMI. Alors d'aucuns s'interrogent, est-ce que cet objectif de 1 000 n'est pas trop ambitieux, n'est pas trop peu ambitieux ? Nous avons arrêté cet objectif au regard de ce qui se pratique ailleurs. Je voudrais préciser qu'en se donnant un objectif de ce volume, nous ne jouons que sur les marges du chômage puisque pour vous donner un point de repère, par an plus de 10 000 personnes transitent dans les bureaux de l'ANPE de Besançon. Si je rapporte à ces 1 000 personnes que nous voulons reclasser à une moyenne annuelle, nous en sommes à 200. Nous allons donc jouer sur 2 % de la demande d'emplois enregistrée, c'est-à-dire sur ces marges où effectivement l'ANPE, elle-même confrontée à un traitement de masse du chômage, n'est pas en mesure d'agir avec les moyens qui sont les siens. Donc nous ne faisons pas à la place des autres, mais nous disposons dans cette opération de moyens particulièrement importants à destination d'un public ciblé qui est frappé par l'exclusion. D'aucuns s'inquiètent également de savoir si nous ne prenons pas, c'est un peu la même question, les compétences existantes des autres institutions, que ce soit le service public de l'emploi que j'ai cité, mais aussi le Département et la Région. Ce que je voudrais dire là, c'est que non seulement nous n'entendons pas, ce serait évidemment absurde, nous substituer à ceux qui ont vocation à lutter contre le chômage, mais nous allons, pour lutter contre cette frange la plus frappée par l'exclusion, prendre appui sur l'ensemble des dispositifs existants. Grâce au PLIE, nous organiserons une plus grande mobilisation de ces dispositifs et une meilleure coordination sur la Ville de Besançon.

Comment est financé ce dispositif ? Je rappellerai qu'il est financé à 50 % par le Fonds Social Européen et à 50 % par l'effort additionné des collectivités territoriales : Ville, Département et Région. Le Préfet de Région qui est chargé d'attribuer ces fonds FSE dispose pour la Région de Franche-Comté d'un budget de 8 MF. Il a décidé d'allouer 2,5 MF à la Ville de Besançon, ce qui veut dire, et c'est l'esprit même du PLIE, que nous avons à mobiliser des contreparties équivalentes, soit 2,5 MF. Or la Ville, à elle seule, mobilise plus de 4 MF par an au service de l'insertion économique, c'est-à-dire que nous remplissons très largement nos obligations. Sommes-nous sûrs d'obtenir les financements de la part de l'Europe ? Je voudrais vous lire rapidement une lettre que nous a adressée M. le Préfet la semaine dernière, où il nous donne à cet égard toutes les garanties nécessaires : *«je vous confirme, il s'adresse au Maire de Besançon, que l'Union Européenne a décidé de faire bénéficier la Franche-Comté d'une dotation du Fonds Social Européen au titre de l'objectif 3 destiné à lutter contre le chômage de longue durée, à faciliter l'insertion professionnelle des jeunes, etc. Cette dotation bien qu'importante ne m'a pas permis de satisfaire tous les projets qui m'ont été présentés et qui émanaient de l'ensemble de la Région. En ce qui concerne les PLIE, j'ai été notamment conduit à en limiter le bénéfice aux seules trois principales agglomérations régionales. Dans ce cadre contraignant et à la suite de longues discussions et de longues négociations que j'ai personnellement conduites avec le Préfet de Région, j'ai néanmoins pu réserver au bénéfice de la Ville de Besançon une enveloppe de 1 MF en 1994 et 2,5 MF pour les années ultérieures, soit au total un crédit de 11 MF de FSE sur la durée du contrat de plan»*.

Dans ces conditions et compte tenu du mécanisme qui préside la mise en place du PLIE, nous n'avons pas stricto sensu besoin du concours des autres collectivités dans le cadre du protocole d'accord initial. Néanmoins, et je n'ai jamais varié dans mes déclarations sur ce point, je souhaite

vivement le concours actif du Département, notamment au travers du plan départemental d'insertion, de façon à ce que nous trouvions là aussi les cohérences et les synergies pour avancer ensemble. Nous avons discuté longuement avec le Président de la 5<sup>ème</sup> Commission Départementale, je le revois mardi prochain, mais d'ores et déjà j'ai une lettre qui m'assure qu'il nous rejoindra ultérieurement dans cette entreprise. Je me permets de lire un extrait de la lettre adressée au Maire de Besançon par le Président du Conseil Général : *«Ainsi que vous en avait déjà informé Claude GIRARD, Président délégué, le Conseil Général s'attachera à soutenir les actions d'insertion décidées dans le cadre du PLIE de Besançon qui auront également reçu l'agrément du plan départemental d'insertion et à ce titre éligibles au fonds départemental d'insertion. Le Conseil Général est par ailleurs engagé de longue date dans les politiques éligibles au Fonds Social Européen et dans cette perspective, il a été précisé à plusieurs reprises qu'une synergie serait développée avec le PLIE de Besançon sans confusion des engagements et des financements»*. Aussi je vous confirme qu'un accord pourra être étudié dans le cadre d'un avenant élaboré sur ces bases de coopération et je rencontre le Député GIRARD la semaine prochaine. Je souhaite en effet que nous avancions sur le terrain de cette collaboration.

Excusez-moi si je suis un peu long mais je crois qu'il y avait lieu de répondre à un certain nombre de questions légitimes que pouvaient se poser les élus du Conseil Municipal.

Concrètement, comment va fonctionner le PLIE ? Nous avons évité naturellement d'en faire une usine à gaz. L'objectif, je le rappelle, est de proposer des parcours individualisés vers l'emploi : cela prend appui sur différents éléments existants qui sont des actions d'accueil, d'orientation, d'accompagnement social, etc. mais également, je l'ai dit tout à l'heure, sur l'ensemble des dispositifs et structures existantes. Par exemple, nous ferons bénéficier ces personnes des actions de formation financées par le Conseil Régional qui a une compétence de droit commun sur la formation, compétence d'ailleurs renforcée aujourd'hui au titre du public jeune par rapport aux formations qualifiantes et aux formations d'insertion. Simplement, les capacités supplémentaires considérables que nous donnera le FSE, je le rappelle 11 MF sur 5 ans c'est énorme, nous permettront trois choses : premièrement de financer des emplois d'insertion supplémentaires et en particulier des chantiers écoles, on sait combien il est difficile parfois de trouver les financements qui conviennent. Je fais une brève parenthèse ; Catherine TRAUTMANN, Maire de Strasbourg, a lancé il y a quelques années un immense PLIE sur Strasbourg, elle en a tiré pour sa population strasbourgeoise d'immenses bénéfices notamment à la faveur des grands chantiers liés à l'installation du tramway. Je crois que nous pouvons nous inspirer de cet exemple par rapport aux multiples possibilités de marchés publics qui existent sur notre ville.

Nous pourrions créer des CES supplémentaires, la part salariale étant prise en charge par le FSE, et aider une structure qui vient de se mettre en place -que connaît bien notre collègue Jean-Claude TISSOT- le GEIQ-BTP, Groupement d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification dans les métiers du BTP en Franche-Comté qui a vocation à tirer du secteur de l'insertion des personnes pour les remettre dans le circuit économique, pour les remettre dans les emplois ordinaires. Enfin nous pourrions financer des parcours de formation qui ne sont pris en charge par personne, ni par le Conseil Régional, ni par l'Etat et nous pourrions aussi apporter des compléments d'aide pour l'accès à l'emploi.

Dernière question, pourquoi une association ? Un double souci nous a guidés conformément aux textes élaborés par l'Etat. Nous avons d'abord voulu associer à égalité de droit l'ensemble des partenaires et si demain le Conseil Général, ce que je souhaite une fois encore, nous rejoint, il sera dans nos partenaires naturels. Le deuxième objectif doit permettre une transparence financière parfaite. Vous remarquerez que la structure permanente de l'association a été formatée aux dimensions les plus réduites. Je précise que les instances dirigeantes de l'association qui sont d'ailleurs proposées à votre avis ce soir, doivent être, pour être complètement validées à l'issue du Conseil Municipal, discutées encore avec M. le Préfet de Région comme c'est normal.

Il y aurait beaucoup d'autres choses à dire, j'ai conscience que mon exposé est infiniment réducteur par rapport à la richesse notamment des débats qui se sont tenus autour du PLIE et qui ont suscité une immense attente de la part du secteur associatif. Je vous remercie à l'avance bien sûr de concrétiser ce projet par un vote favorable dans les proportions où vous l'avez fait l'année dernière mais voter, c'est le plus facile. Au-delà, je me permets de vous demander votre implication personnelle pour que ce dispositif soit effectivement une réussite et permette de lutter efficacement au quotidien contre l'exclusion. Permettez-moi de terminer sur une citation. Il y a quelques jours, notre amie Martine AUBRY devant quelques-uns d'entre nous disait : *aux chômeurs, nous devons dire que la lutte en faveur de l'emploi pour tous est au cœur de notre projet, au centre de tous nos actes.* Mes chers collègues, nous avons ce soir l'occasion de le montrer concrètement, montrons-le ensemble.

**Mme CAMPBELL** : Monsieur JEANNEROT, il faut reconnaître que vous venez de présenter le PLIE d'une façon beaucoup plus séduisante que le rapport que nous avons là. Ce rapport complexe posait effectivement beaucoup de questions auxquelles vous avez d'ailleurs répondu. Le 17 janvier dernier, j'étais intervenue avec quelques inquiétudes ; je vous en avais fait part en vous demandant pourquoi une étude, combien de temps va-t-elle prendre, à quel coût et depuis presque un an on n'avait plus de nouvelles du PLIE. Quand j'ai vu le dossier venir, je me suis dit «enfin», mais les questions restaient en suspens et mes inquiétudes semblaient fondées puisque justement je n'avais eu moi-même aucune réponse pendant ces 11 mois. Je maintiens quand même que cela a été long. Je maintiens que dans un sujet d'actualité aussi délicat -vous l'avez souligné vous-même- qui doit être notre principal souci, tous les autres débats me semblent secondaires. Nous n'avons qu'une envie, c'est de vous dire bon vent pour le PLIE parce que tel que vous l'avez présenté, c'est vrai qu'il répond à beaucoup des interrogations qui sont formulées.

Je suis très optimiste de nature, je voudrais seulement ne pas avoir à nouveau l'impression que les choses vont durer trop longtemps. Les opérations devaient commencer en septembre, donc il y a déjà quelques mois de retard sur le calendrier. Combien de temps va-t-il vous falloir encore pour devenir véritablement opérationnel ? Je souhaite effectivement qu'avec le Département tout soit clair et que tout soit signé rapidement. Voilà les légères interrogations que je pourrais avoir.

**Mme GUINCHARD-KUNSTLER** : Claude JEANNEROT a répondu à un certain nombre des interrogations que je me posais mais j'aimerais quand même y revenir. Il est dit dans le document que l'Etat, la Ville de Besançon, le Conseil Général du Doubs et le Conseil Régional de Franche-Comté développaient des actions et des outils de lutte contre l'exclusion et le chômage de longue durée ou pour l'accès à l'emploi. Et je crois que toute son intervention portait là autour, la vraie question qui nous est posée est celle-ci : est-ce que la Ville de Besançon doit intervenir aussi dans ce secteur-là alors que d'autres institutions, d'autres collectivités locales s'y sont lancées ? C'est la question la plus importante. Je suis convaincue qu'une collectivité locale comme la commune a la responsabilité de mise en place d'une telle synergie parce qu'elle est la plus près de la population. Plus le PLIE sera près de la population, donc basé sur une logique de quartier, plus il aura de la force. Je suis persuadée de l'enjeu d'un travail de complémentarité très fort entre le PLIE et le contrat de ville avec l'ensemble de nos intervenants de quartiers et les structures associatives qui interviennent déjà dans le contrat de ville.

De plus, la mise en place d'une véritable politique de lutte contre l'exclusion doit concerner tout le monde. La difficulté dans laquelle se trouve une partie de la population mérite l'engagement réel de tous contre l'exclusion ou le risque d'exclusion parce que c'est ce qu'il y a de plus inacceptable actuellement dans notre société. Dans le document, je vois clairement l'engagement de la Ville et l'engagement de l'Union Européenne. Je ne vois pas l'engagement clair et net du Conseil Régional et du Conseil Général. M. JEANNEROT nous a donné un certain nombre de réponses au niveau du Conseil Général. Monsieur JACQUEMIN, quand je le dis, je voudrais que vous n'y voyiez à

aucun moment donné la moindre question ou la moindre logique politicienne de ma part. Nous avons tous dans nos responsabilités d'élus à différents niveaux à nous poser cette question-là et il est clair que chacun a, par le biais de ses compétences, une certaine responsabilité dans le cadre de la lutte contre l'exclusion. Simplement, je rappelle que le Conseil Régional a la compétence de la formation professionnelle. Donnons-nous les moyens pour que toutes les collectivités Ville, Conseil Général, Conseil Régional, Etat puissent réellement se mobiliser afin que le PLIE ne soit pas l'occasion d'une intervention de la Ville dans un secteur qui n'est pas de sa compétence. Je le sais parce que je siége à la Commission Formation Professionnelle du Conseil Régional et je sais que le Conseil Régional depuis deux ou trois ans a commencé d'intervenir dans l'aide à l'insertion, dans l'aide à la préqualification y compris par le biais de la loi quinquennale sur la formation professionnelle appliquée pour la première fois au Conseil Régional en 1994 et en 1995. Donc je crois qu'il faut qu'ici, tous ensemble, nous soyons convaincus que la lutte contre l'exclusion est vraiment l'addition de nos collectivités par le biais de chacune de nos compétences. Il me paraît vraiment essentiel que tous ensemble nous défendions cette position-là, sinon je pense qu'il y aurait un grand risque pour la Ville de Besançon à intervenir, à donner de l'espoir un moment donné sur des compétences qui ne sont pas les siennes et que nous nous retrouvions ensuite obligés de les assumer seuls quand l'Union Européenne nous laissera un moment donné choir parce qu'on sait très bien que cela s'arrête à un moment donné. J'insiste car il me paraît essentiel que la Ville ne s'engage pas dans un domaine qui n'est pas de sa compétence. Chaque collectivité a sa responsabilité et doit s'engager dans cette logique-là au niveau de ces compétences. Il n'y aura pas que Besançon qui posera cette question-là aux autres collectivités locales parce qu'il y aura d'autres PLIE au niveau régional. Il y en a trois, soyons donc vigilants. A aucun moment, il faut voir dans mon intervention une intervention politicienne, je crois que c'est simplement un souci de clarification des compétences de chacun, c'est le premier point.

Le deuxième point, je suis même persuadée que Claude JEANNEROT sera d'accord avec moi et il sait encore sûrement mieux que moi de par le secteur dont il a la charge à la Municipalité, l'insertion peut se faire certes par l'économie mais aussi par l'accès au logement et à un logement décent et aussi par toute action qui permet à chacun de vivre et de vivre bien dans son quartier. Et je rappelle que c'est avant tout ces actions-là que la Ville a toujours défendues et doit toujours défendre.

Voilà ce que je tenais à dire parce que cela me semble important de bien resituer le PLIE dans cette logique. Ne faisons pas croire qu'on va régler tous les problèmes par l'économie, il y a plein d'autres choses aussi à faire.

**M. JEANNIARD :** Je voudrais faire deux remarques sur ce dossier. La première c'est pour souligner la cohérence de la politique de la Ville en matière de lutte contre les exclusions. Nous avons travaillé, Claude JEANNEROT et moi, sur les orientations du PLIE et également sur les orientations du contrat de ville, car elles s'imbriquent les unes avec les autres. Nous avons essayé de trouver la meilleure palette possible à ces politiques de lutte contre les exclusions dans le cadre du dispositif de proximité dans les différents quartiers de la Ville de Besançon.

Deuxième point, le PLIE constitue pour la Mission Locale un outil précieux pour les 4 500 jeunes accueillis chaque année. Parmi ces 4 500 jeunes, 44 % ont un niveau VI, c'est-à-dire un niveau qui est sans qualification aucune et c'est à ceux-là justement que le PLIE s'adresse car c'est généralement dans ces niveaux-là que l'exclusion est la plus importante et les jeunes s'y enfoncent de plus en plus. Je crois que le PLIE sera un outil important pour nous et pour la Mission Locale dans notre recherche de solutions de proximité. Ainsi, dans le cadre du PLIE, il est prévu en terme de service de proximité pour la Mission Locale, la mise en place d'un correspondant emploi-formation sur le quartier de Clairs-Soleils qui est durement touché par l'exclusion et par le chômage.

**M. PINARD** : En tant qu'ancien syndicaliste, il y a une question qui me «taraude» car je suis persuadé qu'il y a dans les personnes en situation de CES des cas d'exploitation. Dans les associations, ce n'est pas le cas. Mais quand on entend des gens vous dire «cela va mieux depuis qu'il a un CES, il ne boit plus, etc.» et qu'on voit des gens qui sont en fin de droits de CES, je crois que la première des mesures à prendre avec l'avis du référent social, est d'aller au-delà des limites des textes actuels. Il faut le faire chaque fois qu'on estime que la sortie de ce dispositif va être une catastrophe parce que les gens vont se retrouver confrontés à la solitude, parce qu'ils auront perdu le sentiment d'utilité sociale que leur donnait la modeste mission qu'ils remplissaient. Si on n'arrive pas à faire cela, je suis désolé, le reste est du baratin !

**Mme FOLSCHWEILLER** : Par rapport à l'exclusion, Claude JEANNEROT a dit «c'est un dispositif de lutte contre l'exclusion et non un plan contre le chômage», mais je pense que les deux sont liés. Le travail est une condition de reconnaissance sociale et on doit avoir une cohérence entre ce dispositif et une politique de maintien de l'emploi. C'est nécessaire parce qu'avant d'être au fin fond de l'exclusion, on commence par perdre son emploi ou son logement.

La deuxième chose pour avoir personnellement été confrontée à des problèmes de création d'emploi et avoir touché du doigt la difficulté d'entrer dans des dispositifs, je crois qu'on a souvent tendance à demander énormément à ceux qui sont déjà exclus et ce n'est pas à eux qu'il faut demander le plus. Joseph PINARD a dit des choses avec lesquelles je suis tout à fait d'accord, il appartient à ceux qui sont inclus dans la société de faire les efforts pour aider ceux qui sont vraiment en difficulté. Alors juste un petit lien avec cela, Monsieur le Maire, je crois que vous avez eu raison de retirer tout à l'heure le dossier sur le personnel du Théâtre. Encore une fois, ce n'est pas à ceux qui ont les plus bas salaires de faire des efforts mais c'est à ceux qui ont le plus de possibilités, le plus de moyens.

Enfin la troisième chose et là je suis tout à fait d'accord avec Mme GUINCHARD-KUNSTLER, il y a un secteur avec lequel il faut vraiment travailler, c'est le secteur associatif, j'en parle pour bien le connaître. Je crois que c'est un secteur qui devrait être porteur de créations d'emplois parce qu'il a un immense réservoir de gens qui donnent beaucoup de temps. Je le dis parce que j'ai fait du bénévolat et c'est un luxe de pouvoir faire du bénévolat. A un certain moment, on doit se poser la question de partager un peu de son temps pour des créations d'emplois potentielles. C'est une responsabilité d'élus disait Mme GUINCHARD-KUNSTLER tout à l'heure, mais je crois que c'est une responsabilité de chacun d'entre nous. De plus, le secteur associatif n'est pas concurrentiel alors qu'on a souvent entendu dire notamment par les entreprises du bâtiment que les entreprises d'insertion sont concurrentielles dans ce secteur économique. Le secteur associatif est un réservoir très important qui nécessite une réflexion profonde et qui doit expliquer qu'il peut y avoir un partenariat entre le bénévolat et ces créations d'emplois.

Concernant les CES, j'ai rencontré une femme qui a 4 enfants et qui a un contrat emploi solidarité et qui en a assez de ces contrats emplois solidarité, car elle ne connaît pas son avenir dans un an, dans deux ans. On ne peut pas continuer comme cela, donc il faut que cela débouche sur quelque chose.

**M. JACQUEMIN** : Notre équipe Une Ambition pour Besançon avait, dès le 17 janvier, comme l'a indiqué d'ailleurs M. JEANNEROT, approuvé cette démarche qui nous paraît tout à fait aujourd'hui nécessaire tant sont difficiles à mettre en œuvre les démarches efficaces pour sortir un certain nombre de nos concitoyens de l'exclusion. Je suis très sensible à ce qu'a dit Joseph PINARD, je crois qu'il faut effectivement sur ce point particulier faire un réel effort pour trouver des solutions à ceux qui sortent des contrats emploi solidarité.

Ce dossier qui est présenté ici aurait pu être un peu plus complet me semble-t-il et nous souhaiterions qu'on aille un peu plus loin, mais je crois que M. JEANNEROT a laissé des perspectives se dérouler devant nous. Sur le fond, cette démarche permet d'associer les entreprises, le monde économique à une recherche de solutions contre l'isolement et l'exclusion. On a un peu le sentiment dans ce dossier qu'on ne va pas assez loin et qu'en dehors des entreprises intermédiaires, en dehors des entreprises d'insertion, on n'a tout de même pas encore suffisamment progressé dans la démarche en direction du monde économique. Je ne dis pas que c'est facile car effectivement ici ou là on entend de la part d'un certain nombre des réactions disant «on vient nous prendre notre travail, cela ne va pas, etc.». Il ne faut pas trop écouter cela, il faut au contraire aller plus loin. Or j'ai un peu le sentiment, en tout cas dans les documents que nous avons là, que nous n'avons pas encore pour l'heure trouver énormément de partenaires économiques pour cette action. Je le regrette pour ma part et à ce propos-là pour l'association GEIQ à laquelle d'ailleurs mon entreprise appartient et à bien d'autres, je souhaiterais qu'on apporte une petite restriction ; je ne voudrais pas que la procédure soit dévoyée par exemple. Il ne faut pas que des entreprises qui ont dégraissé leurs effectifs viennent nous expliquer ensuite ce qu'elles font pour l'insertion. Et j'approuve cette démarche vers le monde économique, je crois qu'il faut impliquer le monde économique davantage face à cette responsabilité de société. Mon souhait, c'est que dans ce plan, on aille plus loin en direction des entreprises, plus loin sur le volet économique.

La deuxième remarque que je veux faire, c'est que ce plan n'est pas complet, ce qui a amené M. JEANNEROT à dire qu'il rencontrera le Conseil Général dans les jours ou dans les semaines qui viennent, c'est vrai que le principe de base du PLIE est bien le partenariat avec les institutionnels. Aujourd'hui il faut lutter contre l'extrême complication de toutes les procédures avec une grande diversité d'acteurs, éviter naturellement les gaspillages et aller vers l'efficacité. De mon point de vue, le PLIE est tout de même une procédure qui devrait faciliter les partenariats avec les collectivités territoriales notamment bien sûr le Conseil Général puisqu'il est un des premiers acteurs de l'action sociale. Et je crois qu'il est important que les concertations que vous avez évoquées ce soir avancent maintenant assez vite et viennent compléter ce que vous nous proposez. En ce qui concerne la Région puisque Mme GUINCHARD-KUNSTLER ne manque pas une occasion d'évoquer cette collectivité, je crois qu'il faut dire clairement là aussi à la Région ce que vous attendez de son action dans le cadre de ce PLIE. Je suis pour ma part moi, tout à fait disposé à défendre le volet régional dans le PLIE. Est-ce que ce sera dans le cadre du contrat de ville ? C'est possible puisque vous savez fort bien que la Région de Franche-Comté dans le cadre des contrats de ville ou PACT, que ce soit Montbéliard (PACT) ou Besançon (contrat de ville), met à disposition la même somme équivalente de 8 MF sur le contrat de plan à venir. Il suffit maintenant de regarder ce qui peut être fait avec la Ville de Besançon dans le cadre de ces 8 MF. Pour regarder ce dossier d'un peu plus près puisque vous vous êtes étonné à plusieurs reprises que la Région n'avance pas beaucoup là-dessus, vous savez je n'ai pas trouvé dans les annexes au contrat de ville de documents précisant ce qu'attendait exactement la Ville de Besançon sur ce volet.

**Mme GUINCHARD-KUNSTLER :** Monsieur JACQUEMIN, je suis prête à faire le déplacement pour vous apporter le dossier !

**M. JACQUEMIN :** Ne nous fâchons pas pour des histoires comme celles-là. Nous avons toute latitude aujourd'hui pour préciser ce que vous souhaitez dans le cadre de ce financement de 8 MF.

Je voudrais quand même poser quelques questions à M. JEANNEROT. Il n'y a pas d'annexes financières dans ce document, c'est un peu dommage, cela aurait permis de comprendre qui fait quoi et comment on apporte sa contribution financière, ce serait un document qui aurait pu clarifier les choses. Il y a un point sur lequel je demanderai votre avis ; votre objectif pour l'an 2000 est de 1 000 personnes, soit 250 par an, c'est-à-dire un stock de 500 personnes puisque la procédure est de deux ans ; vous faites par ailleurs dans le dossier, référence à actuellement déjà 454 ou 500 personnes

qui bénéficient des procédures d'insertion. Est-ce qu'il s'agit de 450 personnes en plus des 500 autres concernées par le PLIE ?

La deuxième question concerne les CES. Est-ce que vous intégrez dans ces personnes-là des CES qui sont actuellement dans les murs de la Ville, ou est-ce que ces procédures sont nouvelles et complémentaires aux procédures CES ? Voilà les deux points sur lesquels je voudrais des précisions parce que cela me paraît tout à fait important et nous verrons bien sûr Monsieur le Maire ce que nous ferons dans ce vote. Mais ce plan nous apparaît être un élément incontournable aujourd'hui de la politique d'insertion.

**M. JUSSIAUX :** A l'occasion de ce débat, chacun se rend bien compte de l'ampleur qu'ont pris ces politiques depuis une quinzaine d'années, ampleur par les moyens humains qu'elle mobilise, ampleur par les moyens financiers qu'elle requiert. Au risque de transgresser peut-être ce qui est encore aujourd'hui un tabou, je dirai que nous n'avons pas le choix et que ces politiques doivent être conduites avec les mêmes exigences de rigueur, y compris financières, que toutes les autres politiques. Il n'est pas imaginable qu'en matière d'action sociale de façon générale ou de lutte contre l'exclusion de façon particulière, on puisse avoir demain des souplesses ou des moyens qui sont par ailleurs très régulièrement et chichement comptés dans les autres domaines d'interventions municipales. Et je crois que là, on est confronté à un problème de fond, j'ai bien senti depuis plusieurs années qu'il y a là un tabou qui tient à la fois à la culture bisontine, aux traditions de la ville qui a toujours été très en avance en matière d'action sociale. Mais j'ai envie de dire pour faire un peu un choc électrique qu'on ne peut plus jouer à guichet ouvert et qu'il faut qu'on ait le courage un jour de se poser un certain nombre de questions qu'on a encore du mal aujourd'hui à se poser.

C'est clair pour moi que ce projet est très bon et qu'il faut qu'il soit voté si possible à l'unanimité de notre assemblée parce que c'est dans ce sens-là qu'il faut aller, mais il faut que nous nous donnions à nous-mêmes des contraintes. Je pense que c'est la quatrième ou cinquième fois depuis le début du mandat, je ne prends que cet exemple-là, qu'on souligne la disproportion du nombre de Rmistes rapporté à la population bisontine et comparé aux moyennes du Département. Régulièrement on voit revenir ce constat et on n'a jamais eu, en tout cas pas à ma connaissance, une recherche fouillée, sérieuse et une analyse du pourquoi de cette situation. Est-ce que c'est parce que la population communale est atypique ou est-ce que c'est, comme certains le pensent et je fais partie de ces certains, parce qu'il y a un phénomène de pompe qui fonctionne en attirant nos concitoyens qui se trouvent en très grande difficulté ? Leurs démarche naturelle c'est un jour de prendre la route et de se diriger vers la collectivité qui mène une politique courageuse et je dirais généreuse. Il me semble maintenant qu'on arrive au stade où on ne peut plus éviter cette interrogation, non pas pour apporter des restrictions ou pour exclure parmi les exclus, mais simplement pour maîtriser dans les années qui viennent la politique que nous avons l'ambition de mettre en œuvre et qui est, je le redis, une très bonne politique. Il faut donc s'assurer que nous pourrons la conduire dans la durée.

Deux mots sur les partenaires économiques qu'évoquait le Député JACQUEMIN. Je ne veux pas me faire leur avocat mais qu'on prenne bien conscience quand même aujourd'hui que pour la grande majorité des entreprises, l'exigence pressante n'est pas la réinsertion des exclus. L'exigence pressante, qu'on le veuille ou non, c'est la compétition mondiale, c'est la formation de leurs propres effectifs pour qu'ils ne se trouvent pas un jour menacés d'exclusion. On comprend qu'il n'y ait qu'un nombre relativement limité d'employeurs et sur un nombre hélas trop limité de postes de travail, qui soient prêts à s'engager concrètement et fortement dans la lutte contre l'exclusion. Moi je vois tous les jours professionnellement des dossiers d'entreprises qui conduisent des opérations internes préventives d'exclusion des personnels qui sont en place. Ces entreprises n'ont pas les moyens d'être sur tous les fronts.

Enfin, je rejoindrai Joseph PINARD pour dire que cette démarche à laquelle j'adhère totalement n'a d'avenir que si elle s'accompagne très vite de mesures d'ordre général prises au plan national quelle que soit la majorité en place. On ne pourra pas passer à côté de ce que Joseph proposait concernant les CES qui est un élément du puzzle, c'est-à-dire d'un vrai débat sur le partage du travail, sur une réduction non totalement compensée des durées du temps de travail qui permettent de recréer massivement un mouvement de recrutement chez tous les employeurs publics et privés de ce pays, sinon on plongera tous ensemble.

**M. LE MAIRE** : Merci de toutes ces considérations. Claude JEANNEROT va répondre aux questions qui ont été posées.

**M. JEANNEROT** : Je vais tenter d'apporter quelques éléments de réponse. Tout d'abord par rapport à la remarque qui a été formulée par Joseph PINARD et reprise par le Député JACQUEMIN sur le sort des CES, je serai tenté de dire que c'est une observation essentielle par rapport à ce plan local d'insertion économique. D'une formule lapidaire, je dirais presque que c'est un peu pour cela que le PLIE a été inventé. Donc le PLIE a vocation à sortir de l'emploi de CES ceux qui s'y trouvent pour les conduire vers un véritable emploi. Ceci étant, il y a peut-être et il y aura sûrement, comme cela vient d'être dit, des dispositions à prévoir au plan national, au plan législatif pour réfléchir à la transformation de ces emplois CES. Mais cela me paraît en effet une remarque fondamentale et le PLIE sera tout à fait attentif au suivi des bénéficiaires de CES.

Je voudrais dire à Mme CAMPBELL qui a été la première intervenante, qu'en effet on travaille sur le PLIE depuis un an. Nous avons le choix entre deux tactiques, soit sortir quelque chose de nos têtes, soit travailler avec tous les acteurs qui interviennent sur le champ de l'insertion à Besançon. Nous avons opté pour la deuxième solution, cela a pris du temps et je crois qu'aujourd'hui tout le monde est mobilisé. Je disais récemment encore sous forme de boutade que si demain il n'y avait pas de PLIE à Besançon, serait préservée cette capacité à travailler ensemble apparue au cours des multiples réunions tenues tout au long de l'année. Quand sera-t-il opérationnel ? Dès que l'association sera constituée. Nous allons disposer dans les jours qui viennent du million de francs au titre de l'exercice 1994, nous avons des projets de financements sur des actions précises déjà et nous allons enclencher le dispositif. Les permanents de l'association sont prêts à fonctionner, les premiers sont mis à disposition par le Centre Communal d'Action Sociale.

Je voudrais revenir sur les remarques qui ont été formulées par Paulette GUINCHARD-KUNSTLER ; je les partage naturellement en totalité. Son intervention est pertinente sur les trois points qu'elle a développés. Le premier concerne le rôle et la responsabilité de la commune. On est bien dans l'esprit du PLIE de développer les synergies et le travail en réseau des divers opérateurs et non pas à se substituer à aucun d'entre eux, cela est très important. Deuxièmement, elle a dit que l'insertion économique n'était pas tout, je n'ai pas dit autre chose. Dans le brouhaha du début, sans doute ai-je eu du mal à faire entendre que cette politique était à relier à notre politique sociale qui vise notamment à mettre des travailleurs sociaux dans les quartiers. En particulier, l'accompagnement social est un des éléments indispensables et on ne peut mettre en œuvre un processus d'insertion sans mettre en œuvre en même temps un processus d'accompagnement social fort qui passe en particulier par la recherche du logement. Le logement, on sait que c'est un vecteur indispensable et indissociable de l'acte d'insertion.

Par rapport au Conseil Régional et cela rejoint la remarque du Député JACQUEMIN, je voudrais un peu clarifier la position concernant ce projet de PLIE. Le Conseil Régional, tel que cela m'a été exprimé, ne souhaite pas se positionner en tant que partenaire du PLIE de chacune des trois villes de la Région Franche-Comté. Pour une raison simple qu'on peut d'ailleurs entendre et comprendre, la Région déjà valorise ses actions de formation au titre du FSE objectif 3 et il y aurait pour elle quelques difficultés à le faire valoriser deux fois en s'associant comme partenaire direct de la

Ville de Besançon. Cette absence de partenariat dans ce cadre-là avec la Région ne me paraît pas dirimante pour la raison simple qu'elle nous laisse accès à l'ensemble des dispositifs de formation qu'elle peut financer. Autrement dit, le partenariat régional peut être intéressant politiquement pour permettre au Conseil Régional de se situer comme partenaire fort des villes mais il n'est pas absolument indispensable dans ce cadre-là.

J'en viens au Département, Monsieur le Député JACQUEMIN. Actuellement et j'ai tenté de vous le démontrer, nous n'avons pas sur un plan mécanique besoin de la participation du département dans le cadre du protocole d'accord. Cette participation, souhaitable pour que nous ayons une cohérence d'intervention, nous est promise sur des actions ponctuelles par le biais d'avenants à ce protocole. Donc encore une fois, attendons que le Département concrétise son engagement.

L'engagement de la Ville est valable pour 5 ans ; au-delà, les financements FSE s'arrêteront ou se poursuivront, nul ne le sait. Par contre, si d'aventure pour une raison ou pour une autre, et je veux rassurer ici tous ceux qui pourraient en bon gestionnaire s'interroger, nous étions amenés à diminuer notre effort annuel, cela aurait simplement pour conséquence l'application de l'article 6 du projet de protocole d'accord qui prévoit, dans la mesure où le montant total du programme pour un exercice donné serait inférieur à celui prévu initialement, que la participation finale du FSE serait calculée au prorata de la part de ce fonds. Autrement dit, nous ne courons aucun risque à cet égard au cours de ce plan.

Je voudrais aussi, Monsieur le Député, vous apporter quelques éléments de réponse sur la question que vous avez posée autour de l'insuffisante participation des entreprises. Ce que je n'ai pas dit tout à l'heure, parce que je n'ai pas pu en effet être exhaustif, c'est que dès le départ nous avons associé le monde des entreprises à nos travaux et que celles-ci ont été très actives et très présentes. Je n'en citerai que quelques-unes : les Grands Travaux de Franche-Comté, EDF-GDF, la Chambre de Métiers et bien d'autres. Elles ont été en permanence partenaires de nos travaux et nous ne pouvons pas, aujourd'hui, douter de leur présence dans ce dispositif.

Je voudrais également indiquer à Mme FOLSCHWEILLER que naturellement le PLIE ne fait pas l'économie des emplois susceptibles d'être découverts dans le secteur associatif, bien au contraire et que le PLIE a vocation aussi à collecter l'ensemble des possibilités d'emplois susceptibles d'exister sur la ville. Je voudrais terminer sur la remarque faite par notre collègue Gérard JUSSIAUX. J'ai le sentiment que les travailleurs sociaux seront étonnés d'apprendre que sur le champ social à Besançon on joue à guichet ouvert ; vraiment il y a longtemps que ce n'est plus le cas et qu'au contraire les moyens sont très comptés. Il suffit de regarder au fil des mois ce que sont devenues les capacités financières tout simplement au regard de la demande sociale qui n'a cessé de croître. Cessons de croire ou d'imaginer que les services sociaux de la Ville bénéficient de moyens absolument dispendieux. Ils n'ont malheureusement, compte tenu de cette demande sociale, pas la possibilité de faire face à la demande, tant s'en faut. Je voudrais également préciser dans ce cadre-là que le dispositif du PLIE a prévu des procédures d'évaluation qui seront mises en œuvre notamment par un organisme extérieur pour nous permettre de rendre des comptes à l'Etat et à l'Europe.

Il me semble donc que l'ensemble des éléments est désormais disponible pour nous permettre d'avancer concrètement. Nous pouvons compter, il y a là un problème de cohérence indispensable, sur la contribution du Département. Il faut qu'elle nous soit acquise et je compte sur vous pour nous la donner. Si M. JACQUEMIN a la volonté d'associer officiellement la Région dans ce protocole d'accord, cette collectivité pourra toujours nous rejoindre dans les semaines qui viennent. Je souhaite qu'en effet la Région puisse effectivement inscrire sa signature en bas de ce protocole d'accord et je vous remercie à l'avance de l'appui que vous voudrez bien nous apporter.

**M. LE MAIRE** : Merci Monsieur l'Adjoint chargé de ces problèmes. Nous en revenons au rapport pour désigner les représentants de la Ville à cette association. Six membres du Conseil Municipal siégeront à l'assemblée générale ordinaire : il s'agit de Mmes VIEILLE-MARCHISET, DUFAY, MM. BARETJE, DAHOUI, PINARD et un représentant du groupe «Une ambition pour Besançon», Mme CAMPBELL. Les six membres siégeant seront : M. le Maire ou son représentant le Premier Adjoint, Mme DUFAY, MM. BARETJE, DAHOUI, PINARD et Mme CAMPBELL, ceci de façon à ce que l'opposition soit également représentée au conseil d'administration, ce qui n'avait pas été prévu dans un premier temps quand on a rédigé le rapport.

**M. JACQUEMIN** : Il faut absolument que ce PLIE ne constitue pas un désengagement d'une politique active des CES et ensuite je m'interroge sur la nécessité de créer une structure supplémentaire. En effet, ce sont des personnes du Centre Communal d'Action Sociale qui vont mener cette affaire, pourquoi n'assurent-elles pas elles-mêmes cette action ?

**M. JEANNEROT** : En réponse à votre dernière question, je vous précise que nous avons agi ainsi dans un souci de séparation des comptes et pour permettre à chacun des partenaires d'être pleinement associé à égalité de droit. Et, dans le respect des instructions de l'Etat et des instructions européennes de ce plan, nous avons préféré effectivement opter pour cette solution, même si nous avons pu trouver une autre association support. Ceci étant, le Centre Communal d'Action Sociale étant un établissement public, ne peut assumer cette mission.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions du Rapporteur.

## ANNEXE

### Plan Local d'Insertion Economique de Besançon

#### I - Contexte général

##### 1) La population à Besançon

La Ville de Besançon rassemble à elle seule pratiquement la moitié de la population comprise dans le bassin d'emploi. Le bassin d'emploi couvre, quant à lui, 21 % de la population régionale.

##### Population totale :

Besançon	113 835
Bassin d'emploi	232 927

Tranches d'âge	Besançon		Pourcentage France
	Population	Pourcentage	
0 - 19	28 889	25,4	26,5
20 - 39	43 100	37,9	30,3
40 - 59	22 786	20,0	23,3
60 - 74	12 266	10,8	12,8
75 ou +	6 794	6,0	7,1
Total	113 835	100,0	100,0

La Ville de Besançon, comme l'ensemble du bassin d'emploi, se caractérise par la **présence importante d'une population jeune**. Plus de 63 % de la population a moins de 40 ans contre près de 57 % au niveau national.

La population active représente 51 084 personnes dont 45 362 ont un emploi et 38 270 travaillent au sein même de la commune.

Le taux d'activité des femmes (de 20 à 59 ans), plus élevé que celui du département se rapproche cependant de la moyenne nationale.

Taux d'activité des femmes	Besançon	Doubs	France
de 20 à 59 ans	69,40 %	67,80 %	69,80 %

Sur le bassin d'emploi, la proportion d'actifs ayant un emploi non salarié reste importante (14,60 %) comme pour l'ensemble de la région. Ceci s'explique par la place non négligeable occupée par les agriculteurs-exploitants. Ces derniers, beaucoup moins présents au niveau de la ville, font baisser le pourcentage de non salariés à 7,8 %.

## 2) Les emplois

Emplois occupés par la population du bassin d'emploi par type d'activité :

Secteur	Population active ayant un emploi	Pourcentage Ville	Pourcentage Région
Agriculture	4 092	4,4	5,6
Industrie	21 303	22,9	35,2
Bâtiment / génie civil et agricole	5 456	5,8	6,3
Tertiaire	62 290	66,9	52,9
Total	93 141	100,0	100,0

### Prédominance du tertiaire

Les deux tiers des actifs du bassin d'emploi sont employés dans le tertiaire.

Comme le souligne l'Observatoire Régional de l'Emploi de Franche-Comté, le bassin d'emploi de Besançon représente le bassin le plus tertiaire de la région (52 %).

### Présence constante de l'industrie

La part des actifs occupés dans l'industrie est nettement plus faible que pour la Franche-Comté, mais si les personnes employées dans ce secteur ont légèrement augmenté entre 1982 et 1990, le phénomène inverse est constaté au niveau de la région (- 4 %).

L'industrie à Besançon connaît donc, en volume, une situation relativement stable qui cache une mutation structurelle. En effet, en 1982, la construction mécanique (horlogerie notamment) représentait 30 % des emplois industriels. En 1990, elle atteint seulement 20 % et c'est la fonderie, le travail des métaux (microtechniques) qui emploient le plus d'actifs (26 %).

### Le bâtiment en perte de vitesse

Le bassin d'emploi a connu, entre les deux recensements un net recul des actifs présents dans cette tranche. Ce phénomène est dû aux difficultés rencontrées par les grandes entreprises du BTP présentes sur Besançon.

#### Evolution 1982/1990 des emplois dans le bâtiment, génie civil et agricole (en %) :

Bassin de Besançon : - 16,9

Franche-Comté : - 9,9

Une place de plus en plus faible occupée par l'agriculture.

Entre 1982 et 1990, les actifs travaillant dans l'agriculture ont vu leur nombre baisser de plus de 30 %. Le même phénomène est observé au niveau régional.

#### Population active ayant un emploi, répartition par catégorie socio-professionnelle

Bassin de Besançon	Nombre	Pourcentage
Agriculteurs-exploitants	3 512	3,8
Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	6 388	6,9
Cadres, professions intellectuelles sup.	10 942	11,7
Professions intermédiaires	20 904	22,5
Employés	24 908	26,7
Ouvriers (dont ouvriers qualifiés)	26 487 (15 056)	28,40 -
<b>Total</b>	<b>93 141</b>	<b>100,00</b>

On constate une représentation significative des cadres.

Les ouvriers occupent une place légèrement supérieure à la catégorie des employés, ce qui témoigne de la part prépondérante occupée par ces derniers dans l'activité bisontine.

#### 3) L'économie à Besançon

Spécialisée dès le XIX<sup>ème</sup> Siècle dans l'industrie horlogère et la fabrication de soie artificielle, Besançon va développer le secteur industriel au cours du XX<sup>ème</sup> Siècle, tout en le diversifiant autour des activités de fonderies, bonneterie, faïencerie et construction automobile.

Aujourd'hui, l'industrie horlogère, les textiles artificiels et le bâtiment ont été fortement touchés par la crise. La reconversion de l'économie s'est faite en direction à la fois du tertiaire et des activités industrielles de pointe : micromécanique et microtechnique

L'agriculture, autrefois activité dominante, va peu à peu perdre de son importance. Encore présente au sein même de la ville (population agricole de 324 personnes), elle n'occupe plus qu'une place mineure dans l'activité bisontine.

### ***Les entreprises et les emplois sur le territoire de la commune***

Les services économiques de la Ville ont recensé en 1992, 42 500 emplois secondaires et tertiaires sur la ville (ces chiffres concernent uniquement les entreprises de plus de 10 salariés).

Le secteur secondaire regroupe 24 % de ces emplois avec 10 589 salariés. Les 140 entreprises concernées se répartissent principalement au sein des secteurs suivants :

- métallurgie : mécanique, fonderie, travail des métaux et des matières plastiques,
- horlogerie, bijouterie, joaillerie, matériel de précision,
- bâtiment et travaux publics,
- habillement,
- agro-alimentaire.

Le secteur tertiaire avec 31 960 emplois représente 75 % de l'activité bisontine et constitue le premier secteur d'activité de la Ville.

L'administration emploie 20 000 personnes.

Les banques et établissements financiers regroupent 1 500 personnes.

### ***Les zones d'activités de la Ville***

La Ville s'est dotée de zones industrielles dès 1960. Elle dispose donc des sites déjà anciens auxquels viennent s'ajouter les nouvelles réalisations et les projets en cours.

\* Trois zones industrielles sur le territoire communal (Trépillot, Tilleroyes, Châteaufarine) regroupant 175 établissements,

\* Un espace industriel à Palente situé sur les anciens locaux de LIP et offrant un espace d'accueil au travers d'une pépinière d'entreprise,

\* Une zone artisanale aux Montarmots (6 établissements),

\* Deux zones créées en association avec les communes de Chemaudin, Chalezeule et Thise (150 établissements),

\* Un site d'activités ciblé sur les entreprises de microtechniques (Parc La Fayette à Planoise),

\* Le parc scientifique et industriel qui intégrera le centre universitaire et accueillera des entreprises industrielles haut de gamme orientées vers la recherche appliquée.

## **II – Les publics concernés**

Il s'agit ici de présenter globalement les populations susceptibles d'être en situation difficile par rapport à l'emploi. On trouve notamment :

- les demandeurs d'emploi et plus spécifiquement les demandeurs d'emploi de longue durée,
- les bénéficiaires du RMI,
- les jeunes sans qualification, à la recherche d'un emploi.

Le PLIE pourra choisir d'intégrer d'autres personnes, elles aussi en difficultés d'insertion sociale et professionnelle (ex. : personnes handicapées, personnes en reconversion, etc.).

1) *Les chômeurs* (l'ensemble des données présentées ci-dessous nous ont été communiquées par l'ANPE. Elles concernent les demandeurs d'emploi (catégorie 1) recensés sur Besançon en décembre 1993).

La Ville de Besançon comptait, en décembre 1993, **7 221 demandeurs d'emploi**. En un an, l'augmentation des demandeurs d'emploi atteint près de 15 %. Besançon connaît donc une nette aggravation du chômage entre 1992 et 1993.

### Les femmes ne sont pas plus touchées que les hommes par le chômage.

Catégorie	Nombre de demandeurs d'emploi	Pourcentage
Hommes	3 650	50,5
Femmes	3 571	49,5
<b>Total</b>	<b>7 221</b>	<b>100,0</b>

**1 908 jeunes sont au chômage.** Les jeunes de moins de 25 ans représentent 26 % du total des demandeurs d'emploi.

**Le chômage de longue durée (> à un an) touche 1 824 personnes**, ce qui correspond à 25 % des chômeurs inscrits à l'ANPE.

Ici encore, les femmes ne sont pas plus désavantagées que les hommes.

Les jeunes restent, quant à eux, moins longtemps au chômage.

La répartition des qualifications des chômeurs montre que les emplois tertiaires sont les plus répertoriés.

### Répartition des demandeurs d'emploi selon la qualification

Non précisé	Manoeuvre	Ouvrier spécialisé	O.Q.	O.N.Q.	E.Q.	Agent de maîtrise	Technicien	Cadre	Total
0,9	3,6	10,4	17	16,9	31,7	3,1	13,2	3,2	100 %

Chez les jeunes, les emplois tertiaires sont encore plus référencés puisque pratiquement 60 % des jeunes sont classés dans cette catégorie. A l'inverse, ils sont moins nombreux que les adultes à être présents dans les emplois ouvriers, même qualifiés.

### Répartition des demandeurs d'emploi de moins de 25 ans selon la qualification

	Non précisé	Manoeuvre	Ouvrier spécialisé	O.Q.	O.N.Q.	E.Q.	Agent de maîtrise	Technicien	Cadre	Total
<b>Nombre</b>	39	75	203	239	476	632	33	192	19	1 908
<b>%</b>	2	4	10,6	12,5	25	33,1	1,8	10	1	100

### *2) Les bénéficiaires du RMI*

**En décembre 1992, on recensait 4 186 allocataires du RMI** sur l'ensemble du département. La Ville de Besançon rassemble à elle seule 38,4 % des allocataires alors qu'elle représente seulement 23,30 % de la population départementale. Elle recouvre les Commissions Locales d'Insertion 1 et 2 du dispositif.

**Au 1<sup>er</sup> janvier 1994, on comptabilisait 1 772 allocataires sur Besançon.**

#### ***Le profil de l'allocataire du Doubs***

Ne disposant pas de données précises pour Besançon, nous utilisons celles du département.

On peut penser que le profil de l'allocataire est sensiblement le même au niveau départemental et local. Une étude plus fine devrait cependant être menée afin de vérifier cette hypothèse.

Nous présentons ci-dessous les caractéristiques principales des bénéficiaires du RMI :

- la proportion d'allocataires de moins de 26 ans est faible (7 %),
- 60 % des allocataires du Doubs ont moins de 40 ans, 20 % ont plus de 50 ans,
- la part d'allocataires isolés est très importante (80 %),
- le niveau de formation faible des allocataires reste cependant supérieur à celui constaté sur le plan national,
- 40 % des allocataires se disent en mauvais état de santé.

#### **Les contrats d'insertion**

Sur la Ville de Besançon, le taux de contractualisation (58,6 %) est plutôt supérieur à celui rencontré sur l'ensemble du département (34,6 %).

Les bénéficiaires avec contrat possèdent en général un niveau de formation plus élevé mais peu d'entre eux sont réellement entrés dans le circuit de l'insertion économique et professionnelle.

Les allocataires les plus jeunes ayant signé un contrat ont plus facilement intégré une logique d'insertion professionnelle que les plus de 30 ans. Ils ont accès aux contrats aidés, CES ou autres formes d'emplois. Les adultes restent quant à eux plus éloignés de ces dispositifs et du marché de l'emploi.

### *3) Les jeunes*

Besançon, ville jeune, compte 43 500 personnes de moins de 25 ans, ce qui représente pratiquement 40 % de la population totale. On sait qu'en décembre 1993, 1 908 jeunes étaient inscrits à l'ANPE.

Si l'on se réfère aux statistiques concernant les jeunes accueillis par la Mission Locale (source : rapport d'activité de la Mission Locale 1992), on observe plusieurs éléments qui permettent de mieux appréhender une population en difficulté par rapport à l'emploi :

- le public accueilli est en augmentation constante,

- les jeunes en contact avec la Mission Locale ont majoritairement entre 18 et 25 ans. La part des 16-18 ans a tendance à baisser,

- l'emploi et la formation sont les secteurs où les demandes exprimées sont majoritaires même si la première demande n'est pas toujours explicite,

- le niveau de formation des jeunes est en progression.

En 1993, la répartition des qualifications des jeunes entre 16 et 25 ans était la suivante :

. 43,5 % niveau VI et V bis,

. 40,5 % niveau V

. 16 % niveau IV et plus.

La proportion des jeunes de niveau VI et V bis baisse au profit des jeunes de niveau IV. Cependant, les jeunes de niveau faible sollicitent plus longtemps la Mission Locale. Ils ont en effet plus de difficultés à trouver une solution durable.

- 34,2 % des jeunes reçus ne sont pas inscrits à l'ANPE, c'est le cas notamment pour la plupart des personnes de 16 à 18 ans mais aussi pour les plus âgés en voie de marginalisation,

- 68,6 % des jeunes reçus à la Mission Locale en 1993 ont une expérience professionnelle de plus de trois mois consécutifs,

- 81,5 % n'ont pas travaillé.

### **III – Les principes fondateurs du PLIE de Besançon**

Le PLIE représente le **volet insertion du Contrat Ville** dont les axes prioritaires sont :

- l'assurance d'un développement équilibré,

- la promotion d'une ville garante de solidarité,

- l'amélioration de l'attractivité des quartiers défavorisés.

Les actions menées dans le cadre du Contrat de Ville doivent viser deux objectifs :

- garantir l'accès de tous à l'ensemble du dispositif d'insertion et de formation,

- optimiser les dispositifs par une meilleure coordination entre les partenaires et une meilleure articulation avec l'action économique.

Pour atteindre ces objectifs, la Ville de Besançon entend développer un partenariat fort et constructif avec l'Etat, les Collectivités Territoriales (Région et Département), les organismes publics, les entreprises, les organisations professionnelles et les fédérations de structures d'insertion.

Les relations entre le PLIE et les différents **services de la Ville de Besançon** seront renforcées de façon à ce que soient pris en compte :

- les interventions de la Ville en matière de développement économique,

- les marchés et chantiers, supports potentiels aux actions d'insertion,

- les dispositifs de droit commun en matière d'insertion sociale.

Dans le cadre de relations contractualisées, le PLIE travaillera à ce que les bénéficiaires puissent être acteurs de leurs parcours d'insertion permettant l'accès à l'emploi.

#### **IV – Objectifs et missions**

##### **Les objectifs généraux du PLIE :**

- conduire ou reconduire à l'emploi, en 6 ans, 1 000 Bisontins parmi les populations suivantes :

\* chômeurs de longue durée, jeune sans qualification professionnelle, bénéficiaire du RMI ou personne en situation de rupture dans son insertion professionnelle et/ou sociale.

Ces personnes devront exprimer clairement une volonté de faire les démarches nécessaires pour (re)trouver un emploi et s'engager à respecter une démarche contractuelle par la signature d'un contrat écrit avec le PLIE jusqu'à l'obtention de l'objectif :

- . emploi d'une durée d'au moins 6 mois aidé ou non, dans le secteur marchand,
  - . emploi consolidé à l'issue d'un CES,
  - . formation qualifiante, ou
  - . emploi indépendant.
- mobiliser les opérateurs autour d'un projet commun avec un objectif de résultat.

##### **Les missions principales du PLIE :**

- développer l'offre d'insertion,
- organiser et structurer les parcours (de l'accueil au suivi dans l'emploi) avec un réseau de correspondants,
- développer les dispositifs d'accès à l'emploi et les consolider,
- renforcer les liens avec les entreprises,
- renforcer le partenariat entre les structures d'insertion et les entreprises,
- soutenir les actions de formation,
- participer à la gestion locale de certaines missions (ex. : CES).

#### **V – Stratégies et méthodes**

##### **Accueil, bilan, orientation**

Le dispositif d'accueil des bénéficiaires du PLIE est assuré par le service accueil du CCAS, les travailleurs sociaux du CCAS décentralisés dans les quartiers et la Mission Locale.

Chaque personne bénéficie d'un accueil individuel aboutissant à l'établissement d'un diagnostic personnalisé.

A l'issue d'une réunion d'information sur le dispositif PLIE, il est orienté vers un référent qui élabore avec lui un projet personnel d'insertion économique.

La personne est réputée bénéficiaire du PLIE à compter de la signature du contrat d'entrée dans la première phase du parcours (tous les statuts de droit commun pourront être utilisés par les bénéficiaires durant le parcours, en particulier celui de stagiaire de la formation professionnelle et de titulaire de contrat aidé).

Simultanément, il signe un contrat d'engagement réciproque avec le PLIE.

### **Le parcours**

Un ensemble de moyens mis en œuvre par les acteurs du PLIE et coordonnés par l'association du PLIE de Besançon répond à l'engagement personnel du bénéficiaire de s'inscrire dans un parcours d'insertion menant à l'emploi.

Chaque individu bénéficie :

- d'un accueil personnalisé,
- d'un bilan professionnel et social,
- d'une orientation.

Après cette première phase, son parcours est caractérisé par :

- un emploi d'insertion ou un stage de formation professionnelle,
- une aide individualisée pour la résorption de ses difficultés personnelles,
- une formation adaptée à l'objectif de qualification et d'emploi poursuivis.

Au cours de son parcours d'insertion, la personne doit bénéficier d'un statut adapté :

- contrat de travail de droit commun (ex. : Contrat de Retour à l'Emploi, Contrat de Qualification, etc.),
- contrat de travail aidé par l'Etat (ex. : Contrat d'Insertion),
- contrat de travail réservé aux activités en secteur public ou associatif (ex. : CES),
- statut de la formation professionnelle.

### **Les parcours d'insertion offerts par les partenaires du PLIE :**

- emplois d'insertion en entreprise d'insertion,
- emplois d'insertion en association intermédiaire,
- emplois d'insertion en centre d'adaptation à la vie active,
- actions de formation/production en chantiers éducatifs (hors domaine concurrentiel),
- emplois d'insertion d'utilité collective dans les régies de quartier,
- actions de formation qualifiante conduites par des organismes de formation,
- contrat de travail en alternance (formation/activité professionnelle),
- CES dans des organismes publics ou associatifs.

Chaque segment de parcours fait l'objet d'une évaluation précise mobilisant, selon les besoins, le référent, le bénéficiaire et l'opérateur.

### **Le placement et suivi dans l'emploi**

L'objectif du parcours d'insertion est **le placement à l'emploi**.

La réalisation de cet objectif constitue une garantie pour les bénéficiaires et témoigne de l'engagement pris par le PLIE auprès de ses partenaires institutionnels et financiers.

Cet objectif est intégré aux conventions avec les opérateurs partenaires. Dans le cas où leurs compétences propres ne leur permettent pas d'atteindre cet objectif, ils devront pouvoir s'aider de la plate-forme emploi qui sera élaborée avec le service public de l'emploi et d'autres partenaires.

### **VI – Les moyens**

La réalisation d'un objectif aussi ambitieux tant du point de vue quantitatif que qualitatif nécessite :

- une forte mobilisation de moyens humains, techniques et financiers dans les domaines de l'action sociale, la formation, l'insertion économique, l'économie,

- une rigueur et une performance de l'organisation afin d'optimiser l'ensemble des ressources.

L'Etat, la Ville de Besançon, le Conseil Général du Doubs et le Conseil Régional de Franche-Comté ont chacun développé des actions et des outils de lutte contre l'exclusion, le chômage de longue durée ou pour l'accès à l'emploi.

Ces outils seront utilisés dans leur diversité autant que de besoin.

Ils seront la base du PLIE à partir de laquelle seront élaborées des actions spécifiques mieux adaptées à la complexité des difficultés sociales et économiques des personnes.

Dans le cadre des marchés publics, le PLIE favorisera l'intervention et la collaboration des entreprises d'insertion et des entreprises classiques.

La clause d'insertion sera utilisée comme un levier.

Le PLIE collaborera notamment avec le Groupement des Employeurs pour l'Insertion et la Qualification/BTP pour l'accueil de jeunes rencontrant des difficultés d'insertion professionnelle.

### **Mobilisation du Fonds Social Européen**

La révision des fonds structurels de juillet 1993 a introduit de nouvelles dispositions au règlement du FSE visant à accroître son champ d'action et à lui donner une plus grande souplesse d'utilisation.

Afin de faire face aux évolutions récentes du marché du travail, qui constitue le défi majeur de l'Union Européenne, le FSE intègre de nouvelles données.

L'objectif 3 du FSE permet de mener tous types d'actions visant :

- la lutte contre le chômage de longue durée,

- l'insertion des jeunes sur le marché du travail,
- l'insertion professionnelle de ceux qui sont exposés à l'exclusion du marché du travail,
- la promotion de l'égalité des chances entre hommes et femmes en matière d'emploi.

Sur le plan financier, le coût total de mise en œuvre du PLIE comporte les coûts liés à la formation et aux actions d'insertion, mais également les coûts de fonctionnement de la cellule d'animation du PLIE.

Ce coût total fait l'objet d'un cofinancement par les fonds publics nationaux (Etat et Collectivités Locales) et le FSE.

## **VII – L'organisation**

### **L'Association PLIE de Besançon**

L'Association PLIE de Besançon rassemble en son sein l'ensemble des partenaires publics, institutionnels, financeurs ainsi que des représentants du monde associatif, social et économique.

Son Conseil d'Administration, présidé par M. le Maire, se réunit au moins deux fois par an : il fixe les grandes orientations, adopte le budget du PLIE (prévisionnel et bilan, recettes et dépenses), approuve l'activité (objectifs, résultats) du PLIE.

Un Comité Technique se réunit deux à trois fois par trimestre afin d'agréer les opérateurs et de décider des participations financières du PLIE aux actions.

Dans le prolongement des groupes de travail qui se sont réunis pour la mise en place du PLIE, des groupes sont institués afin d'associer les opérateurs qui le souhaitent à la constitution de nouvelles réponses, à l'amélioration ou la création d'outils, par exemple les chantiers éducatifs, les CES, etc.

### **L'équipe opérationnelle**

Une équipe permet l'animation et la gestion des moyens et des objectifs.

Elle est composée de :

- un(e) directeur(ice), chargé(e) de la gestion globale du dispositif :
  - \* partenariat institutionnel,
  - \* gestion financière et logistique,
  - \* évaluation,
- un chargé de mission :
  - \* organisation et mise en cohérence de l'accueil, de l'orientation et des parcours des bénéficiaires,
  - \* partenariat avec les opérateurs,
- un chargé de mission :
  - \* montage des actions,
  - \* instruction des projets,

- un(e) secrétaire.

Le financement de cette équipe s'établit comme suit :

- un(e) directeur(rice) et un(e) secrétaire mis à disposition par le CCAS,
- un chargé de mission (250 000 F, subvention de la Ville de Besançon),
- un chargé de mission (250 000 F, subvention du FSE).

### **VIII – L'évaluation**

Le PLIE doit permettre à 1 000 personnes d'occuper à la sortie du PLAN (6 ans) un emploi dans le secteur marchand.

L'évaluation en continu du PLIE doit permettre de vérifier et de recadrer :

- le centrage sur les populations les plus défavorisées correspondant aux critères d'entrée dans le PLIE,

- l'insertion à la sortie du Plan suivant les objectifs fixés par la circulaire ministérielle du 16 août 1994,

- la pertinence du processus d'insertion mis en œuvre et conjuguant formation, accompagnement social et emploi qualifiant.